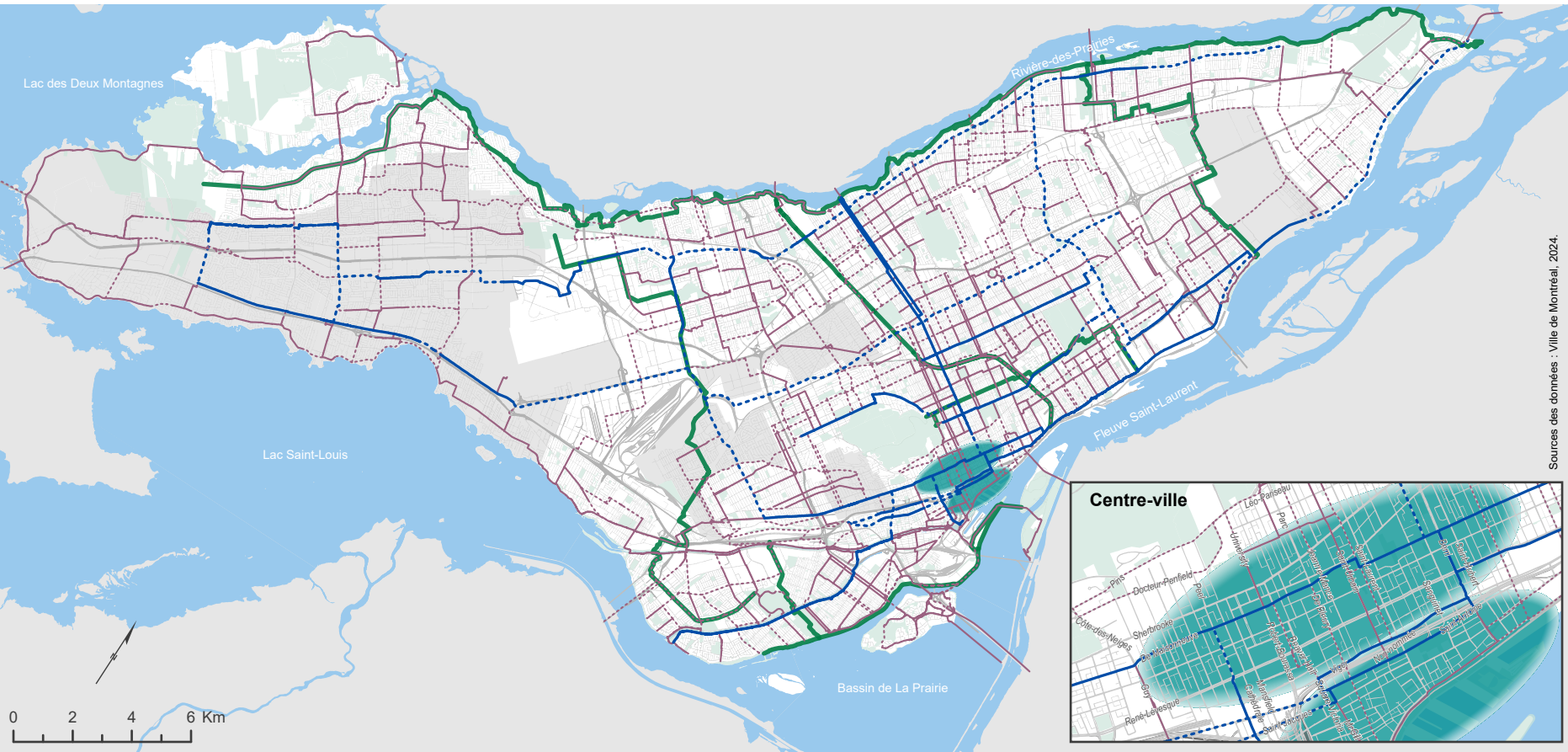


Vision 2050 des réseaux de transport actif



Sources des données : Ville de Montréal, 2024.

La carte présente l'ambition de Montréal de se doter d'ici 25 ans d'un réseau cyclable supérieur complet, sécuritaire, convivial et efficace sur l'ensemble du territoire. Les voies cyclables qui demeurent à être réalisées feront l'objet d'une planification rigoureuse qui permettra de confirmer les tracés proposés et les aménagements les mieux adaptés aux milieux traversés. Dans l'éventualité où les caractéristiques de la rue poseraient des enjeux d'aménagement pour l'implantation d'un axe du réseau cyclable, des études seront réalisées pour préciser les solutions optimales et innovantes à mettre en place en matière de partage de la rue dans une optique de mobilité durable.

La vision de développement du réseau piétonnier sera initiée par la mise en place des premières zones à priorité piétonne ainsi que la réalisation de corridors verts qui s'ajoutent au réseau piétonnier déjà présent sur le territoire. Ce réseau à priorité piétonne est aménagé pour favoriser la marche et les pauses pour une expérience en lenteur et en toute sécurité de la Ville. Les corridors verts sont des parcours récréatifs piétonniers et cyclables qui permettent de relier les grands parcs de la métropole par des aménagements sécuritaires, conviviaux et verdis.

- Réseau cyclable supérieur existant**
- Réseau express vélo (REV)
 - Réseau principal

- Réseau cyclable supérieur projeté**
- - - Réseau express vélo (REV)
 - - - Réseau principal

- Corridor vert
- Zone à priorité piétonne